

ACTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ACNDC-asbl



Email: acndcong@gmail.com, acndccbo@gmail.com

Tel: +243 976 154 547, +243 978984886.

Siege National : kasika, à 100km sur la route nationale2Bukavu-Kasongo

BP07 Mwenga

Bureau provincial du Nord-Kivu : N°38, Av.Mushebere, Q. Mugunga, Commune de Karisimbi, Ville de Goma, sur la route nationale (RN2) Goma-Sake-Minova

RAPPORT DES ACTIVITES GENERALES D'ACNDC 2020

PLAN GENERAL

0. INTRODUCTION

- I. CONTEXTE COMMUNAUTAIRE
- II. APPERCU ORGANISATIONNEL ET PROGRAMMATIQUE.
- III. REALISATIONS ORGANIQUES ET DU MOUVEMENT FEMININS
- IV. REALISATIONS OPERATIONNELLES.
- V. REALISATIONS FINANCIERES, MONETAIRES ET FISCALES.
- VI. PERSPECTIVES
- VII. CONCLUSION

O. INTRODUCTION

Chaque année, il est un devoir de dirigeants institutionnels de procéder à la présentation de l'état de fonctionnement organisationnel périodique. ACNDC, une structure communautaire des peuples autochtones Batwa Banyindu et tribaux forestiers en territoire de Mwenga n'a pas dérogé à cette règle. En cet exercice 2020, ACNDC a élaboré son plan de développement structurel qui lui a servi de fil conducteur opérationnel. Ce plan annuel s'est inscris dans la ligne droite de sa stratégie structurelle communautaire.

Ainsi, jour pour jour, ACNDC a mis la main au moule de mise en œuvre de ce plan annuel. Tout compte fait, Il est heureux de parvenir et de constater les multiples actuelles réalisations. Leurs réussites sont les fruits de la combinaison des engagements partenariats de Global Fund for Women (GFW USA) et d'Alternatives Ménages, Nature et Marchés (AMEN). Ces deux partenaires ont apporté des appuis financiers, lesquels ont été utiles à la mobilisation et au maintien de l'expertise technique volontaire et bénévole des jeunes femmes récemment sorties de l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire (ESU) dans l'accompagnement de la gestion des ressources naturelles des communautés autochtones Batwa Banyindu et tribales forestières et de leur équilibre en dignité et en droits des femmes et des filles (AGRNEDF).

Qu'il vous plaise de parcourir son contenu exposé dans les lignes ci-dessous

I. CONTEXTE COMMUNAUTAIRE.

Les peuples autochtones Batwa Banyindu et tribaux forestiers du territoire de Mwenga, organisés en communautés tribalo-ethniques, identifiées et reconnues en République Démocratique du Congo et instituées en entité territoriale décentralisée (collectivité locale) en forme de chefferie et secteur appartiennent à des structures communautaires (familles, familles élargies et clans) localisées dans les villages et dans les agglomérations extracoutumières (centres des peuplements) récemment urbanisés et érigées en ville et commune rurale.

C'est dans ces villes, villages et leurs voies d'accès territoriaux que se réalisent toutes les activités d'ACNDC au bénéfice des peuples conservateurs des enclaves territoriaux, ceux évolués des territoires accessibles et ceux limitrophes aux autres peuples tribaux forestiers. Les premiers sont repliés sur eux-mêmes et croupissent dans la marginalisation. Les seconds s'ouvrent à la nation et au monde qui les discriminent sur des bases normatives sociales. Les troisièmes n'hésitent pas à s'inféoder et à s'assimiler tout au long de leurs migrations économiques (nomadisme) aux communautés d'accueil et/ou d'occupation territoriale.

Leurs familles/ménages restreints, ceux élargis et leurs clans ont été structurés socio professionnellement en groupes des producteurs, en champs écoles paysans, en organisations paysannes, en comités des adolescentes, en comités de conservation des paysages climatiques et en brigades d'actions climatiques agricoles selon l'orientation de leurs activités.

C'est sur cette harmonisation communautaire entre les structures traditionnelles et celles modernes qu'avance toute l'action structurante d'ACNDC.

Les activités annuelles d'ACNDC ont donc porté sur la résilience aux effets des perturbations climatiques dans l'exploitation des ressources naturelles que sont les risques à l'acclimatation et les crises consécutives aux calamités naturelles.

Le changement climatique global marqué par le réchauffement atmosphérique et l'accumulation des gaz à effets de serre provoqués par l'industrialisation lourde combiné à la déforestation et à la désertification locale consécutives à la surexploitation des ressources naturelles par une agriculture extensive itinérante sur brulis, une extraction minière à ciel ouvert dans les carrières et rivières, par la coupe des bois à des fins de combustion énergétique et l'insalubrité et les pollutions consécutives à la déficience de la gestion des déchets tant ménagers qu'industriels ont affecté l'acclimatation des biodiversités agricoles introduites dans le système productif local et la sécurisation de l'extraction artisanale minière.

A cet effet, la baisse de la pluviosité a occasionné l'assèchement des plants de riz à la période de floraison aux champs dans la plaine de Kitutu en 2018, la forte pluviosité a favorisé la chute des fleurs et des gousses des haricots et leur pourriture dans les montagnes de Mwenga en 2017 et la forte mortalité des animaux géniteurs et la faible germination des semences végétales y introduites et en rotation culturale agropastorale durant et après la mise en œuvre du projet de stabilisation de l'est de la RD Congo pour la paix (STEP).

Aussi, les déséquilibres des termes de l'échange (commercial) et de la balance de paiement (financier) des produits naturels contre les biens manufacturés exacerbés par les coûts (prix) élevés de leur mobilité sur les voies et infrastructures d'accès difficilement praticables et en mauvais états et par des matériels roulant fréquemment en panne ont maintenu le double ou le triple appauvrissement des peuples autochtones Batwa Banyindu et tribaux forestiers. Ainsi, les marchands extérieurs doublent les prix de vente des biens manufacturés, rabaissent à la moitié les prix d'achats des produits naturels et triplent les prix de services de transport routier de longue haleine (jusqu'à 3 mois de voyage) et aérien rapide. Dans les enclaves, les femmes pratiquent le port corporel (à dos ou sur la tête) des biens manufacturés et des produits

naturels contre une rémunération modique. Face au poids des charges familiales et de la cherté de la vie, les femmes deviennent les proies des abus et exploitations sexuels et des violences sexuelles. Ceux-ci finissent par des grossesses non désirées, les naissances illégitimes, les dislocations conjugales et les transmissions des infections (maladies) sexuellement transmissibles et le VIH/Sida. Toujours sur ces routes sévissent les attaques des bandes, des forces et groupes armés qui pillent et tuent les passagers sans aucune protection et sécurisation étatique (armée et police).

En plus, les potentialités économiques en termes des ressources naturelles que regorgent ces entités leur attirent des investissements directs extérieurs publics, privés et étrangers. Malheureusement, leurs exploitations aggravent la pauvreté et les violations des droits humains des communautés et de leurs peuples. Plusieurs incidents sur les victimes et les défenseurs des droits humains ont été rapportés. Malheureusement, ceux-ci connaissent une impunité généralisée (administrative, judiciaire et politique) car commis par les détenteurs des attributs de sécurité, de la défense et de la territoriale et de leurs oppositions armées.

C'est dans ce contexte sombre qu'opère ACNDC et ses partenaires de soutien.

II. APPERCU ORGANISATIONNEL ET PROGRAMMATIQUE.

ACNDC avance résolument dans son développement organisationnel. Elle aspire à son institutionnalisation et légalisation en personne morale disposant d'une existence civile et juridique.

ACNDC s'organise autour de 4 programmes et 1 administration des ressources et de coordination de la gestion. Il s'agit de :

- Programme de sécurité foncière ;
- Programme d'exploitation durable des ressources naturelles
- Programme de conservation des ressources naturelles et de sauvegarde environnementale et climatique ;
- Programme de défense des droits des communautés à la responsabilité sociale des entreprises privées et à la protection sociale étatique.
- Administration des ressources et coordination de la gestion.

III. REALISATIONS ORGANIQUES ET DU MOUVEMENT FEMININS.

3.1. ASSEMBLEE GENERALE. De par sa nature communautaire, celle d'organisation tribalo ethnique des peuples autochtones Batwa Banyindu et des peuples tribaux forestiers, ACNDC organise chaque année des assemblées consultatives des groupes communautaires participants à la mise en œuvre de ses activités. Cet événement n'a pas été tenu à cause de la pandémie du Corona Virus (COVID-19). Cependant, 4 sondages téléphoniques sur le COVID-19, sur l'égalité générationnelle, sur le changement climatique et sur

les violences faites aux femmes dans l'extraction des ressources naturelles ont été conduits afin de prioriser les secteurs, les populations et les localités cibles annuels 2021.

3.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION. Le conseil d'administration qui est l'organe d'orientation et de contrôle des activités a tenu 2 réunions ordinaires au premier trimestre et au quatrième trimestre 2020 en respect des mesures de riposte à la propagation du COVID-19.

Durant ces réunions, il a été évalué et innové la gestion agropastorale post projet STEP. Il a également été décidé du renforcement de la participation, de la différenciation et de l'inclusion des filles adolescentes et des jeunes femmes à travers l'égalité générationnelle. Au même titre, l'inclusion des réponses aux crises humanitaires, sécuritaires et naturelles de faible intensité et/ou des effets collatéraux des fortes et aigues ampleurs au moyen de la protection écosystémique (territoriale et symbiotique).

3.3. COORDINATION GENERALE

Les différents programmes et administrations centraux et sur terrains ont fonctionné en dépit de la COVID-19.

Les programmes ont concerné, primo, la croissance agricole, la protection de l'environnement et l'atténuation climatique (CAPEAC) à Kassika, Mwenga et Kitutu et secundo, le plaidoyer contre la clandestinité des décès des femmes lors de l'inondation des puits miniers et lors de l'exploitation économique dans l'artisanat minier illégal, illicite et corrompu (PCDCFIM/EEFAMIC) à Kamituga.

Par contre l'administration a été assurée à partir des bureaux de Kasika, de Mwenga, de Kamituga et de Kitutu.

- **3.4. FEMMES ET CLIMAT.** ACNDC s'est jointe à 11 organisations et groupes des femmes en raison de 3 à Kasika, 5 à Mwenga et 3 à Kitutu. Ces groupes ont participé à la mise en œuvre du programme CAPEAC.
- **3.5. FEMMES ET COVID-19.** La proclamation de l'état d'urgence sanitaire consécutif à la pandémie du COVID-19 a incité ACNDC à entreprendre la sensibilisation et la fourniture des équipements de protection individuelle et collective aux ménages et aux passagers (voyageurs) sur le route nationale 2 Kasongo (Maniema)-Bukavu (Sud-Kivu) en réseau avec les 5 groupes des femmes de Mwenga.
- **3.6. FEMMES ET MINES.** ACNDC en partenariat communautaire de mise en œuvre a construit le réseau des femmes avec 10 groupes des femmes et leur dialogue avec la mairie de la ville de Kamituga sur la discrimination et la vulnérabilité des femmes dans l'extraction artisanale aurifère de Kamituga.

IV. REALISATIONS OPERATIONNELLES.

4.1. CROISSANCE AGRICOLE.

ACNDC a poursuivi les partenariats institutionnels et la supervision de l'acclimatation, de l'adaptation et de la production des semences végétales et des animaux géniteurs en milieux paysans sous un système rotatif de distribution des intrants biologiques et de suivi des risques (perturbations climatiques, maladies, calamités naturelles) par 80 groupes des producteurs agricoles et d'élevage et 126 groupes des femmes.

Les filières de riz, de haricot, de maïs, de manioc et des chèvres ont été pratiquées. Au cours de cette année, la production communautaire d'adaptation écologique, d'amélioration de la productivité et d'appui à l'agropastorale familiale a atteint les résultats repris dans le tableau cidessous.

No	Paysage	Nombre des	Spéculations	Quantité	
		groupes		produite	en
				tonnes	
1	Luindi	4	Haricot		
2	Basile	3	Mais		
3	Wamuzimu	73	Riz	73	
4	Tous les paysages	80	Manioc frais	800	

4.2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ACNDC a tenu 3 séances de sensibilisation sur le changement climatique et l'agriculture au bénéfice de plus de 165 femmes et la collecte participative des données de base sur les paysages climatiques et météorologiques par 102 leaders féminins.

4.3. ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

ACNDC a effectué la collecte participative des données relatives aux calamités naturelles d'origine climatique et leurs effets agricoles encourue dans les paysages Luindi, Basile et Wamuzimu . Celles-ci furent les destructions agricoles par les combinaisons des pluies et des vents violents, la cassure des barrages des étangs piscicoles, l'éboulement et les glissements des terres agricoles et les destructions des infrastructures sociales (écoles, habitations, routes).

4.4. RIPOSTE AU COVID-19.

ACNDC a engagé 15 femmes dans la sensibilisation contre la COVID-19, la distribution des équipements de protection individuelle (cache-nez, savon) et collective (lave-mains) et l'adaptation de son mode d'organisation des travaux

et du travail à la lumière des mesures de distanciation sociale (placement à plus de 1 mètre de son interlocuteur, travail en groupe de moins de 20 personnes, suivi téléphonique et en présentiel des activités etc.).

4.5. PLAIDOYER CONTRE LA DISCRIMINATION DES FEMMES DANS LA REPONSE A L'INONDATION DES PUITS MINIERS AURIFERES ARTISANAUX.

ACNDC a conduit l'identification des 10 groupes des femmes artisanes minières et de la défense des droits environnementaux, les a formées sur le code minier et la loi relative aux droits des femmes et les a engagé dans le dialogue avec la Mairie de Kamituga sur la discrimination des femmes dans l'artisanat minier et sur la vulnérabilité environnementale minière des femmes.

ACNDC a publié 2 publireportages qui ont mis à la place publique l'opposition coutumière et la complicité de l'administration et l'encadrement étatique masculin et patriarcal à l'artisanat minier des femmes d'une part et la vulnérabilité environnementale des femmes marquée par l'insalubrité, les violences basées sur le genre, les pires formes de travail et les risques sanitaires et de propagation de la tuberculose et des autres maladies respiratoires, des rhumatismes et des maladies musculaires, des infections sexuellement transmissibles et du VIH/Sida etc.

V. REALISATIONS FINANCIERES, MONETAIRES ET FISCALES.

5.1. LES RECETTES

No	Provenance	Montant en USA	Pourcentage
1	Global Fund for	20990	78,5
	Women		
2	Alternatives	4000	14,9
	Ménages, Nature		
	et Marchés		
3	Autofinancement	1250	4,7
4	Cotisations des	500	1,8
	membres		
	Total	26739	99.9

5.2. LES DEPENSES

No	Affectation de la dépense	Montant	Pourcentage
1	Personnel	9600	36
2	Renforcement des capacités	3050	11,4
3	Croissance agricole	4928	18

4	Protection de l'environnement	2248	8,4
5	Riposte à la COVID-19	480	2
6	Plaidoyer contre la	4000	15
	discrimination des femmes		
7	Fonctionnements	2150	8
8	Transferts internationaux	283	1
	Total	26739	99

VI.PERSPECTIVES

A la lumière des réalisations actuelles, ACNDC va travailler à l'autonomisation des femmes en intrants agricoles et l'acclimatation aux écologies agricoles locales, à l'élévation des connaissances géographiques de localisation, leur cartographie intelligente et participative et l'observation météorologique, l'adaptation calendaire agricole et la planification des travaux saisonniers. ACNDC va également démontrer les techniques agricoles résilientes au changement climatique.

VII.CONCLUSION

A travers ces quelques lignes, il vient de vous être rapporté le fonctionnement organique et programmatique d'ACNDC en faveur des femmes autochtones Batwa Banyindu et tribales forestières en territoire de Mwenga.

La mise en œuvre de ces activités a été rendue possible grâce aux subventions de Global Fund USA et d'AMEN RDC. Que toutes trouvent ici l'expression de notre expression de profonde gratitude.

Cependant, nous adressons aux autres personnes de bonne volonté et institution charitable afin de nous venir en aide et/ou en partenariat afin de relever durablement les conditions de vie de ces peuples autochtones moins desservies et défavorisés dans les plans et programmes gouvernementaux et de leurs partenaires internationaux.

Fait à Kasika, le 26/01/2021

Crispine Musobokelwa Ngena

Coordinatrice Nationale